

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, APPELEZ LE :



pour signaler une  
situation de harcèlement  
Service et appel gratuits



pour signaler une situation  
de cyberharcèlement  
Service et appel gratuits

## Protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

Le protocole de lutte contre le harcèlement scolaire a pour objectif de contribuer à un climat scolaire serein et à un respect des règles du bien vivre ensemble. Dans ce cadre, le collège Sophie Germain sensibilise ses élèves via des actions collectives de prévention et de sensibilisation, au travers des actions du CESCE (Comité d'Éducation à la santé et à la Citoyenneté et de l'Environnement).

### Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement en milieu scolaire est caractérisé par l'usage répété de la violence physique, des moqueries et autres humiliations.

Le harcèlement scolaire a une définition juridique spécifique. Trois caractères majeurs nous permettent de définir le harcèlement :

- le ou les agresseurs agissent dans une volonté délibérée de nuire ;
- les agressions sont répétées et s'inscrivent dans la durée ;
- la relation entre l'agresseur ou les agresseurs et la victime est asymétrique.

L'article 5 de la loi de l'École de la confiance est inscrit au Code de l'Éducation depuis le 7 février 2019 : « *Aucun élève ne doit subir les agissements répétés de harcèlement scolaire qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'étude susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.* »

### 1. Traitement de l'information :

Celui qui reçoit l'information ou qui constate les faits, les envoie par mail sur l'adresse pHARe dédiée.

Les informations à fournir systématiquement dans l'objet du mail sont : nom, prénom, classe des élèves concernés.

Les informations à fournir systématiquement dans le corps du mail sont : date des faits et périodicité.

Le courriel de l'équipe pHARe est : [pharesg.0440536u@ac-nantes.fr](mailto:pharesg.0440536u@ac-nantes.fr)

Le membre de l'équipe pHARe qui traite le mail accuse réception et répond : « Nous avons pris connaissance de votre message, nous revenons vers vous au plus vite ».

Une fiche de saisine sera remplie.

### 2. Accueil des élèves concernés et contact avec les responsables légaux

L'équipe pHARe adaptera ses modalités d'intervention en fonction de la situation et des besoins des élèves et de leurs responsables légaux. L'équipe enseignante est informée de la situation des élèves (victime et harceleur) notamment le professeur principal et le professeur référent.

### **3. Suivi et prise en charge des élèves concernés, après l'analyse de la situation**

L'évaluation de la santé psychique des élèves se fera par l'infirmière de l'établissement. Voici des exemples des modalités d'action qui peuvent être mises en place en fonction de la situation par tout personnel compétent sur recommandation de l'équipe pHARe :

#### Prévention

- Travail autour des relations entre élèves,
- Renforcement des compétences psycho-sociales,
- Mesure de responsabilisation,

#### Disciplinaire

- Convocation de la commission éducative ou du conseil de discipline,
- Sanction

L'équipe pHARe pourra recommander des mesures pour le reste de la communauté éducative.

L'équipe pHARe du collège Sophie Germain

L'équipe éducative et pédagogique du collège

La Direction

M. MICHEL

